

ATTENTION !**La vie d'un Homme est en danger****Sauvons ABARCA**

La Cour de Cassation de Bruxelles vient de confirmer les décisions de la Chambre du Conseil et de la Cour d'Appel, qui avaient accordé l'extradition du jeune libertaire Francisco ABARCA, demandée par la Suisse.

Ces trois tribunaux, ne tenant aucun compte du caractère politique du soi-disant délit pour lequel la Suisse sollicite l'extradition d'Abarca ; servant aveuglement les intérêts de la réaction belge, fidèle alliée de la réaction espagnole, viennent de consommer un vrai forfait en droit international. Voilà quelque chose qu'on ne pouvait espérer d'un pays libre, de traditions démocratiques et hospitalières comme l'est la Belgique.

Maintenant, le sort d'Abarca est entre les mains du ministre socialiste belge Vermeylen...

Il faut agir sans perdre une minute.

Que toutes les organisations ouvrières de Belgique, de la France, de tous les pays ; que tous les hommes qui ont compris la profonde signification du cas Abarca, ne perdent pas leur temps.

Il faut faire échec à Franco, car si la Belgique livre Francisco Abarca, portant atteinte au droit d'asile, ne tenant aucun compte du caractère politique de l'acte imputé à Abarca et de la suite donnée aux dénonciations de la police espagnole par la Justice suisse et la Justice belge, alors le franquisme aura obtenu une grande victoire. N'importe qui, n'importe où, se trouvera en danger. Les sbires de Franco pourront se livrer à leur aise à la chasse à l'antifasciste.

Il faut réussir à arracher Abarca des griffes de ses ennemis. Il faut que le socialiste Vermeylen ne déshonore pas, par des raisons d'Etat, le socialisme et la démocratie qu'il veut représenter.

Il y va de la liberté d'un homme ; il y va de la dignité et de la justice humaine.

Abarca ne peut ni ne doit être livré aux tortionnaires, aux bourreaux, aux tyrans.

Sauvons ABARCA !

Agissons tous incessamment !

*Le Secrétariat Intercontinental
de la C.N.T. de l'Espagne en exil*

23 Mars 1964.

Note. — Où adresser les demandes de liberté individuelles ou collectives en faveur de Francisco Abarca ?

Au Ministre de la Justice belge :
Pierre Vermeylen, 4, place Poelart,
Bruxelles (Belgique)